



CONVENTION ECOLOGIQUE

Entre La CIGUË et ses coopérateurs/trices

Bienvenue à la Ciguë !

La Ciguë est une coopérative autogérée qui fonctionne grâce à l'investissement de chaque coopérateur. S'investir ne signifie pas seulement donner un coup de main lorsque c'est nécessaire, c'est aussi donner un sens à la Ciguë.

Nous, Cigiën-ne-s voulons une coopérative sensible à notre environnement, tant social qu'écologique.

Par cette convention, la coopérative et ses coopérateurs/trices s'engagent mutuellement à adopter un comportement responsable quant au tri des déchets et à la consommation d'énergie. Autant de petites actions locales qui vont dans le sens du respect de l'environnement.

• Les constructions de la Ciguë

La Ciguë s'engage dans ses constructions à :

- utiliser des matériaux de construction respectueux de l'environnement
- construire autant que possible suivant les normes écologiques les plus élevées du moment
- construire des immeubles à faible consommation d'énergie
- installer des frigos et gazinières écologiques.

• L'économie d'énergie

La Ciguë s'engage à :

- s'approvisionner en énergie « SIG Vitale Verte »* pour les immeubles dont elle gère les charges.
- utiliser des appareils faible consommation d'énergie dans ses bureaux, à ne pas laisser les appareils électriques en stand-by, à utiliser des prises avec interrupteur (et l'éteindre !)
- informer ses coopérateurs/trices sur les énergies renouvelables et neutres du point de vue du CO2, et les encourager à utiliser l'énergie verte*, tant que faire se peut, et bleue* sinon.
- fournir un dépliant des SIG par logement, où sont présentées les différentes formes d'énergie et leurs tarifs.*

Les coopérateurs/trices s'engagent à :

- utiliser de l'énergie verte si possible, bleue* sinon.
- acheter des ampoules à faible consommation d'énergie
- ne pas laisser les appareils électriques en stand-by, à utiliser des prises avec interrupteur (et l'éteindre !), éteindre les plaques avant la fin de la cuisson, couvrir les plats et surtout ne pas laisser les lumières allumées inutilement
- éteindre les chauffages pendant leur absence et ne pas ouvrir la fenêtre lorsqu'ils tournent.
- ne pas gaspiller l'eau (denrée pas encore rare, mais néanmoins précieuse !). Donc ne pas la laisser couler inutilement – sous la douche, en lavant la vaisselle, limiter les bains, mettre une bouteille ou une brique pour limiter la chasse d'eau de ses WC, etc.
- ...

* Les SIG du canton de Genève proposent des alternatives à la consommation d'énergie standard, en y incluant, l'énergie locale et/ou renouvelable. Il existe plusieurs possibilités, tout est très bien expliqué sur le site <http://www.mieuxvivresig.ch>



- **Le tri des déchets**

La Ciguë s'engage à :

- financer les containers nécessaires au bon tri des déchets
- fournir au minimum un exemplaire par logement du guide du tri des déchets

Les coopérateurs/trices s'engagent à :

- trier leurs déchets (verre, fer, alu, PET, papier). Plus on trie et on récupère, moins on gaspille et on dégage des émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère (en brûlant les poubelles qui laissent des résidus durant aussi longtemps que les déchets nucléaires!)
- informer leurs nouveaux colocataires sur la nécessité du tri, la marche à suivre et les lieux de tris du quartier.
- faire un composte pour les déchets organiques
- utiliser des produits de nettoyage écologique, voire les remplir (possible dans les magasins bio et certaines pharmacies) ou les faire soi-même.
- Apporter un autocollant « Pas de pub, merci ! » sur leur boîte aux lettres
- Ramener aux magasins les appareils électroniques hors d'usage

Pour savoir où déposer quoi, vous pouvez consulter :

- le calendrier de votre commune avec les dates de ramassage
- le site <http://etat.geneve.ch/dt/dechets/accueil.html> où figurent toutes les informations nécessaires et autres guides pour le tri des déchets dans le canton.
- Le forum de la Ciguë : www.cigüe.ch/forum/cigüe/

- **Mobilité**

En outre, la coopérative et ses coopérateurs/trices, sensibles à leur environnement, encouragent toute forme de déplacement non polluante, comme la marche, le vélo et la trottinette par exemple, et peu polluante, comme les transports en commun. Au contraire, l'emploi (surtout lorsqu'il est abusif et injustifié) de scooters et d'automobiles, sont fortement déconseillés !

Ainsi, la coopérative s'engage. Moi aussi, coopérateur/trice, car en agissant de la sorte, je contribue à protéger mon environnement ! Ne brûlons pas tous ces déchets qui peuvent être recyclés : mort à la pollution engendrée par une mauvaise gestion des déchets !

Genève, le _____

Pour la coopérative :
Membre du CA

Le (la) coopérateur/trice :

Version approuvée par l'Assemblée Générale de la Ciguë du 9 décembre 2010